

Santé et territoires L'Association défend la spécificité montagne au ministère

Dans la perspective de la discussion du projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires, une délégation de parlementaires de l'Association, constituée d'Henri Nayrou, son président, de Vincent Descœur, son secrétaire général, des députés Jean-Marie Binetruy (Doubs) et Jean Launay (Lot), et de Pierre Bretel, délégué général de l'ANEM, a été reçue par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé et des Sports, le 14 janvier dernier.

Le dialogue est régulier et soutenu entre la ministre chargée de la Santé et les élus de l'Association. Une précédente rencontre avait ainsi eu lieu en décembre 2007. Il est vrai qu'en matière d'organisation de l'offre de soins, la spécificité des territoires de montagne exige des mesures adaptées afin de surmonter les difficultés particulièrement aiguës qu'ils rencontrent.

L'accessibilité aux structures de soins, qui doit s'apprécier en temps de parcours, l'inégale répartition des professionnels de santé entre les massifs, voire l'impossibilité de trouver aisément des spécialistes (ophtalmologie, psychiatrie, par exemple) dans certains d'entre eux, enfin la tarification à l'activité qui appelle des ajustements pour les petites structures hos-

pitalières de proximité ont notamment été évoquées par les parlementaires de l'Association.

Dans l'ensemble, la ministre a prêté une oreille attentive aux demandes précises des élus, en leur faisant part de sa conviction qu'il existe bien une spécificité montagne. La vigilance demeure néanmoins et les traductions concrètes devront suivre les promesses.

La ministre volontaire pour territorialiser la santé

On peut déjà relever quelques engagements pris par Roselyne Bachelot, dont elle est désormais comptable. D'abord, elle entend œuvrer pour territorialiser la santé. Elle veut pour cela associer les élus à la gestion avec les professionnels et les patients. Ensuite,



De droite à gauche :
Vincent Descœur, Jean-Marie Binetruy,
Roselyne Bachelot, Henri Nayrou,
Jean Launay et Pierre Bretel.

elle propose la mise en place d'une étroite concertation avec les élus concernés. Sur le plan législatif, par l'affirmation de principes qui seraient ceux du service public (égalité d'accès notamment). Sur le plan réglementaire, par l'adaptation des principes en considération des spécificités territoriale. Sur le plan opérationnel, par un contact permanent et forma-

lisé entre les directeurs des futures agences régionales de santé compétentes et les élus des territoires de montagne concernés (particulièrement ceux des comités de massif). Enfin, ce qui n'a rien d'anecdotique, la ministre s'est engagée à désigner un correspondant référent montagne au sein de son cabinet. Comme on le voit, le dialogue est constant.